

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 septembre 2025

PROCES-VERBAL

Convocation du 27 août 2025

Présents : Mesdames BEILLARD Sylvie, MAUBOUCHER Louise-Anne, RAVENEAU Annie, LAURENT Claudette, MASSIAS Isabelle, LACRAMPE Josette.

Messieurs ABILLARD Arnaud, CHAPEAU Jean-Philippe, RONCERET Philippe, GROLLEAU Tony, LHUILLIER Thierry.

Excusés avec pouvoirs : Madame BONIN Marjorie donne pouvoir à Madame RAVENEAU Annie.

Madame DUPUY Maryvonne donne pouvoir à Madame BEILLARD Sylvie

Monsieur GUIOCHEREAU Yannick

Secrétaire de séance : Monsieur GROLLEAU Tony

Adoption du procès-verbal du 01 juillet 2025

Sans remarque, après en avoir délibéré, le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

AMF49 : Adhésion au dispositif « Legs et Moi »

L'association des maires du Maine-et-Loire a confié à la société COM&SENS TERRITOIRES une prestation appelée LEGS&MOI portant sur le développement des legs pour les communes adhérentes de l'AMF49. Cette prestation inclut un certain nombre de services par COM&SENS TERRITOIRES sur le sujet pour une durée de 3 ans.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a déjà bénéficié de legs ces dernières années sans aucune aide extérieure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas donner suite au partenariat avec l'AMF49.

SIEML : Réforme des statuts

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les compétences et l'organisation du SIEML sont déterminées par ses statuts. Le projet de réforme statutaire tend également à clarifier les différents modes de gestion associés aux compétences et attributions du SIEML et permettre ainsi à chaque collectivité de mieux identifier les voies multiples de coopération avec le Syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le projet de réforme des statuts du SIEML.

Département de Maine-et-Loire : Mission d'accompagnement ingénierie futur lotissement

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a participé le 03 juillet dernier à la rencontre organisée par le Département de Maine-et-Loire relative à la présentation de l'ingénierie territoriale du Département.

Suite à cette rencontre, Madame le Maire, a fait part du projet du futur lotissement de la Vincenderie et a rencontré Madame DESWARTE, chargée de mission appui aux territoires au Département de Maine-et-Loire pour nous accompagner dans l'aménagement et dans le recrutement d'un maître d'œuvre. La mission d'accompagnement est gratuite.

Le conseil municipal approuve l'accompagnement du Département de Maine-et-Loire.

ASRVV : Convention éducateur salarié en apprentissage

Suite à la présentation à la réunion du conseil municipal du 06 mai 2025 du projet de recrutement d'un apprenti salarié au sein du club de football.

Lors de la réunion du 06 mai dernier, les élus avaient émis un avis favorable pour l'accueil d'un apprenti dans le cadre du projet scolaire « Notre école faisons-là ensemble » et pour l'année scolaire 2025-2026 soit 1 an. Une convention entre la collectivité et le club est à établir

Le conseil municipal approuve la convention avec l'association sportive réveil Vernantes Vernail.

Participation mutuelle employeur au 01 janvier 2026

Madame le Maire informe le conseil municipal que les collectivités territoriales doivent participer à compter du 01 janvier 2026 au financement des garanties de protection sociale complémentaire santé des agents dans le cadre de la labellisation.

Madame le Maire précise que chaque agent souhaitant bénéficier de cette participation doit remettre une attestation de sa mutuelle justifiant de la labellisation de son contrat chaque année.

Après un vote à bulletin secret, il est proposé une participation de la collectivité de 20€ par agent.

Tarifs cavurnes

A l'occasion de la création du nouvel espace cinéraire (cavurnes), il est proposé de revoir le tarif des cavurnes au cimetière communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs suivants :

- Emplacement cavurne de 1m²
 - 15 ans : 105 €
 - 30 ans : 210 €
 - 50 ans : 350 €

Révision du loyer 3 Place du Champ de Foire

Madame le Maire informe le conseil municipal du départ de notre locataire au 3 Place du Champ de Foire (rez-de-chaussée).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe le prix du loyer à 450 €.

DPU

La commune renonce au droit de préemption sur les biens référencés ci-dessous :

- 21 rue de l'Araignée
- 10 rue de la Roche
- 25 rue du Val de Loire

Délibérations et questions diverses

Madame le Maire informe le conseil municipal que la propriétaire des parcelles AC 7 et AC 20 (pièce du cimetière et rue de la roche) propose à la commune de racheter ses 2 parcelles.

La parcelle AC 7 est située en zone UE (zone à vocation d'équipement) d'une surface de 1730 m².

La parcelle AC 20 est située en zone UB d'une surface de 2510 m².

Le conseil municipal est favorable à l'achat des 2 parcelles. Une offre d'achat sera transmise par courrier à la propriétaire.

Repas des aînés : samedi 11 octobre 2025 avec comme traiteur l'œil de bœuf.

Madame MASSIAS fait un point sur les journées du patrimoine qui se dérouleront le samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025.

Madame le Maire fait un point sur le marché alimentaire qui aura lieu tous les vendredis matin place du champ de Foire.

Madame le Maire informe le conseil municipal que L'office national des combattants et des victimes de guerre nous a attribué une subvention d'un montant de 1446€ pour la rénovation des gravures du monument aux morts.

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 07 octobre 2025.

Levée de séance : 00 :30